

ALLOCATION: PAUVRE WALLON?

Un petit Wallon vaudra-t-il bientôt moins qu'un petit Flamand? Conséquence de la sixième réforme de l'État, les allocations familiales relèveront d'une compétence régionale à partir de 2019. Le vice-président et ministre de la Santé wallon Maxime Prévôt (cdH), a déclaré le week-end dernier que le Sud du pays ne pourrait pas s'aligner sur le montant promis aux familles flamandes. En Wallonie, les allocations devraient osciller dans une "fourchette" allant de 120 à 160 euros mensuels par enfant.